



vous informer

# Exploitants agricoles A quoi servent vos cotisations ?

## Comment est financée votre protection sociale ?

La Sécurité sociale **vous protège face aux aléas et évolutions de la vie** ayant un impact financier important. Pour le monde agricole, elle est assurée par la MSA.

Votre Sécurité sociale est **financée par vos cotisations obligatoires et complémentaires, ainsi que par les impôts et taxes payés par l'ensemble des Français**, dans le cadre la solidarité nationale et interprofessionnelle. Son caractère obligatoire garantit cette solidarité.

  
**21 €** de cotisations et de CSG versées  
par les exploitants agricoles

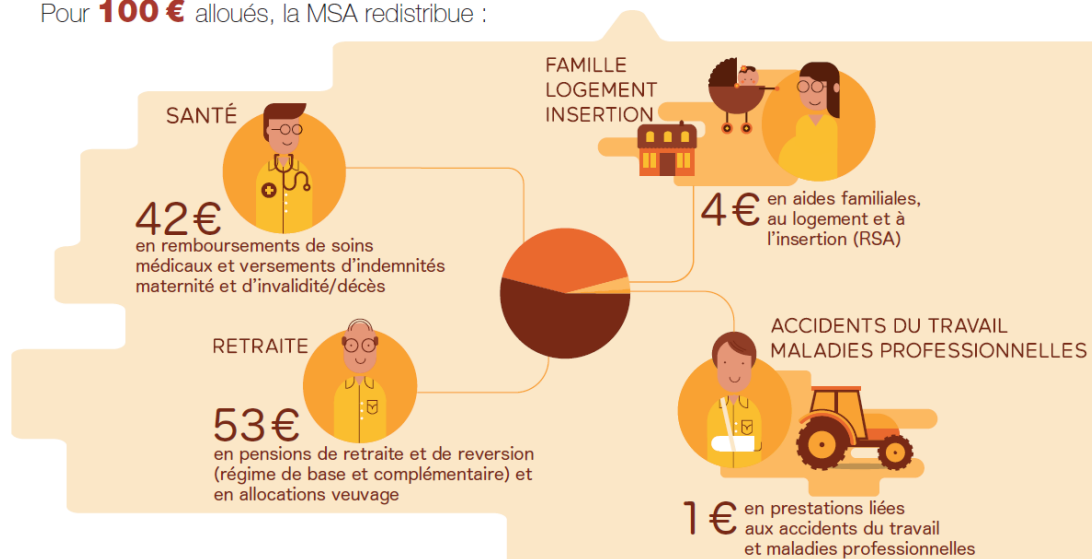
  
**100 €** de prestations sociales alloués aux  
bénéficiaires du régime (exploitants,  
conjoint, enfants et retraités)

La solidarité nationale et  
interprofessionnelle permet  
de compenser un  
déséquilibre financier dû au  
vieillessement de la  
population agricole.

## Comment sont utilisées vos cotisations ?

Vos cotisations, ainsi que les financements issus de la solidarité nationale et interprofessionnelle, permettent à **la MSA de verser chaque année plus 14 milliards d'euros de prestations sociales**.

Pour **100 €** alloués, la MSA redistribue :



Les charges de gestion  
du régime  
représentent 3 % du  
montant total des  
sommes collectées.

## Ces prestations vous concernent-elles ?

Avec ces financements, la MSA assure :

- ❖ la **prise en charge d'une partie de vos soins médicaux** (et ceux de votre famille),
- ❖ **l'indemnisation de votre arrêt de travail** (et ceux de vos membres de la famille participant aux travaux) et la prise en charge de votre inaptitude (assurance invalidité),
- ❖ les **prestations familiales et d'allocations logement**, au regard des ressources du foyer familial,
- ❖ votre accès à des **services adaptés**, via ses actions sanitaires et sociales : village-vacances, place en crèche...
- ❖ pour vos salariés et vous-même, la mise en œuvre d'**actions de prévention et de protection de la santé et sécurité au travail**,
- ❖ le **versement de votre retraite** de base et complémentaire.

**N'hésitez pas à consulter notre site internet pour plus d'informations.**